Charsonville - Signification de certains noms de lieux-dits

L'histoire de la commune de Charsonville peut s'étudier, en dehors de ses archives écrites, par ses toponymes. En effet, les noms des lieux-dits (ou terroirs) témoignent de l'occupation humaine de son territoire.

L'objet de ce document est, par conséquent, de proposer une signification possible de certains de ces noms notés sur le cadastre dit «napoléonien» (levé vers 1830) mais qui existaient déjà dans les écrits des baux des fermes au 17 et 18ème siècle.

Comment sont nés les noms des lieux dits ? Quel est leur sens ? Pourquoi un paysan de Charsonville a-t-il utilisé un mot particulier de son langage pour nommer tel lieu de la commune plutôt que tel autre mot ? Hasard ? Non !

Les premiers noms de lieux-dits sont très certainement nés de la nécessité, pour les hommes, de nommer un élément du paysage fixe et durable qui leurs permettaient de s'orienter dans la région (un arbre, une source…..). Ensuite, avec l'augmentation des cultures et des propriétés, ce système a permis de situer géographiquement les champs des paysans. Jusqu'en 1970 le notaire inscrivait le lieu dit et les propriétaires des parcelles encadrantes pour identifier un champ.

Chaque couche d'occupation du sol, au cours des siècles, nous offre ses toponymes issus soit en premier du vocabulaire de la féodalité (motte, champarts, …) et des défrichements (essarts, couture…), soit du relief géographique (butte, éviers, réagies…), de la position (haut, bas….), des particularités naturelles (arbres, plantations, pierres…), des natures des sols (marnières, terres noires, ouches…), des noms des propriétaires des terres ou des bois (Bourgoin, Martinet…), des anciennes mesures de surfaces (Mines, muids, carreau…) ou de la vie sociale (La Justice…)….Ces mots peuvent permettre donc de déterminer le siècle du nom du lieu-dit.

Jusqu'au milieu du 20ème siècle, ces noms de lieux dits étaient naturellement compris de tous les membres de la commune de Charsonville. Ils appartenaient au langage courant et étaient utiles pour désigner une zone de la commune et une pièce de terre. Avec le temps, il ne reste que peu de lieux-dits à Charsonville (150 environ) qui soient utilisés dans le langage pour localiser une parcelle qui étaient nombreuses autrefois (6200 parcelles de terre en 1830).

Pour la plupart des agriculteurs d'aujourd'hui, ces mots ont perdu leur vocation de référence géographique.

Guignegault

Gault signifie lieu boisé et Guigne signifie cerisier. Désigne peut être un bois dans lequel il y avait des cerisiers sauvages.

Haut de la Folie

Une folie désigne un bois de feuillus. Peut être une ancienne garenne ?

L’Alisier

Dérivé du vieux français Alise (13ème siècle) et du suffixe –ier servant à désigner un arbre, surtout fruitier. Arbre qui tolère les sols calcaires, voire rocailleux et qui pousse naturellement dans les bois. L’alisier ou alizier est un arbre de la famille des Rosacées qui porte des alises (fruits rouges) et dont le bois est très recherché pour les ouvrages d’ébénisterie.

La Garenne

Désigne un endroit ou l’on garde le gibier ou un terrain sur lequel le droit de chasse était réservé au seigneur. Le droit de garenne était l’un des privilèges féodaux. Dans le livre des coutumes du duché d’Orléans de 1771, il est écrit que « nul ne peut prendre ou chasser des lapins dans les garennes ou buissons d’autrui ».

La Haute Borne

Peut signifier qu’il s’agit d’une borne servant à délimiter l’évêché de Chartres et celui d’Orléans ou de la présence d’une borne milliaire romaine.

La Justice

On appelle aussi « Justice », les fourches patibulaires. On disait : «tel Seigneur a tant de piliers à sa justice ». Les seigneurs de Charsonville avaient droit de Haute, moyenne et basse justice. Lieu où l’on rendait les Justices (Haute, Moyenne et Basse justice).

La Lorinière

Dès la fin du 12 ème siècle à la suite des nombreux affranchissements octroyés dans notre région aux serfs appartenant à des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, apparaissent des toponymes formés à l’aide d’un nom propre d’homme et du suffixe féminin « –ière » indiquant la propriété. Les nouveaux venus à la liberté affirment leur indépendance en attachant leur nom au sol. Il s’agit probablement du domaine de «Lorin».

La Mercellerie

Idem La Lorinière. Il s’agit probablement du domaine de Mercier.

La Motte

La motte désigne la résidence seigneuriale au 11 et 12ème siècle établit sur une élévation artificielle. Peut signifier soit l'emplacement d'un tumulus funéraire gaulois ou l'emplacement d'un ancien château ou plus simplement une butte de terre naturelle.

La petite Campagne

Au 16ème siècle, campaigne, du bas latin campania, «plaine». Désigne très certainement un petit «climat» (en surface).

Le Bois Martinet

Après Simon de Croisilles, Jean Nicolas Martinet puis Jean Adrien Martinet furent les seigneurs de Charsonville entre environ 1716 et 1777.

Le Buisson Pouilleux

Dans le dictionnaire de 1694 désigne un petit bois par opposition à forêt. Pouilleux : 18ème siècle, au sens de «pauvre, peu fertile». Qualifie donc un petit bois situé dans une terre peu fertile.

Le Carreau

Peut signifier une ancienne mesure agraire. Mesure encore en cours à Haïti et qui provenait de la France (équivalent à 1,3ha à Haïti).

Le Chemin Vert

Désigne un chemin recouvert d'herbes en toute saison. Probablement le plus ancien chemin sur la commune de Charsonville qui existe encore.

Le Chêneteau

Bois planté de jeunes chênes.

Le Gouffre

Au 12ème siècle, « gofre », emprunté du grec kolpos, «pli, creux ; golfe, vallée encaissée». Terme signalant une sorte de vallée, en forme de cuvette.

Le Merget

Il est possible que « Merget » soit la traduction en patois de « Murger » qui signifie en vieux français « morceau de pierres, de décombres, de ruines de monuments antiques ».

Le Soy

Provient de l'ancien français qui veut dire haie, clôture (soif, soiz, sey, sois, soi…). Entre le 17 et 18 ème siècle la culture du mûrier (« nourriture du vers à soye ») s'est imposée partout en France. Mais notre climat a été un obstacle à la sériciculture et donc au rejet des paysans à l'égard de la culture du mûrier et de la cueillette de « la soye ».

Les Caves

Au 12ème siècle, a le sens de caverne ou de souterrain. Emprunté du bas latin cava, «fossé» et de cavus, «creux». Dans le dictionnaire de 1694, « qui est cave » désigne un creux. Caver veut dire creuser. A Charsonville pourrait désigner des souterrains, des fossés ou des creux dans un terroir.

Les Champarts

Droit que les Seigneurs ont de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres (par exemple 1 gerbe de blé sur 6 ou 11).

Les Corderies

Mesurer à la corde du bois ou mesure de terres ?

Les Coutures

Il désignait au Moyen Âge, parmi toutes les terres de la villa ou du domaine seigneurial, celles qui étaient mises en « culture » directement par le seigneur. Elles contrastaient généralement par leur étendue et leur regroupement avec les tenures paysannes morcelées. Étant propriété seigneuriale, elles ont échappé plus facilement aux partages jusqu'à la Révolution.

Les Epinettes

Au 13ème siècle, a le sens de « buisson épineux ». Désigne un bois avec des buissons d'épines.

Les Evereaux

Possible diminutif d'Eviers et pourrait signifier des petits fossés ou rigoles réalisés dans les champs pour le drainage des eaux de pluie.

Les Eviers

Au 13ème siècle, euwier, « égout pour l'écoulement des eaux usées ». Signifie, dans un champ, des rigoles ou fossés réalisés pour l'écoulement des eaux de pluie.

Les Fèves

Depuis longtemps, on connaissait la pratique des cultures dérobées ; sur un coin de jachère, on semait ou on plantait, en supprimant ainsi le repos traditionnel. Le fermier sous loue pour quelques mois une portion non négligeable de la sole au repos pour y faire venir des pois ou des fèves. Il livre la terre labourée et fumée, mais le preneur s'engage à la libérer pour le 15 août, pour permettre les labours d'avant semailles. La nouveauté réside dans la généralisation d'une pratique qui accroissait le profit sans compromettre la récolte future du blé, car on avait pris conscience des heureux effets des légumineuses sur la fertilité des sols (G Duby).

Les Mardelles

Les Mardelles sont des excavations en formes d'écuelles, souvent sèches, mais généralement remplies d'eau. Le vieux français « mardelle » désigne des excavations pratiquées de main d'homme et ayant la forme d'un cône tronqué et renversé. Les préhistoriens considèrent ces excavations comme des fonds de cabanes de la période néolithique.

Les Masnières

Mot de formation purement française, qui désigne un endroit où l'on extrait la marne (de margila, dérivé bas-latin de marga, d'origine celtique). La marne servait d'engrais pour enrichir les terres pauvres.

Les Nougères et fosse Naviot

Nougères pourrait signifier des parcelles plantées de noyers (déformation orale de nougier). Naviot est le pluriel de navet dans le patois beauceron ; on disait les «naviaux». Dans le dictionnaire de 1694: on pouvait écrire navet ou naveau au singulier.

Les Ormeaux

Signifie jeunes ormes ou une haie d'ormeaux.

Les Perrières

Au 12ème siècle : du bas latin «petraria», forme féminisée de «petrarium» qui signifie carrière de pierres. Le vieux français « perrière » a été remplacé par carrière qui désigne étymologiquement un endroit ou l'on équarrit les blocs de pierre. Terme qui apparaît dans le dictionnaire de 1762 et qui désigne une carrière.

Les Pilliers

Pourrait signaler un gibet (dénommé piliers de justice) placé hors du bourg (voir « Justice »). Il était constitué de deux colonnes de pierres sur lesquelles reposait une traverse de bois horizontale. Placé en hauteur et bien en vue du principal chemin public, le gibet signalait le siège d'une haute justice. Dans le dictionnaire de 1694 : Pilier, se dit en parlant des justices ou fourches patibulaires. Il y a tant de piliers à cette Justice. Les prérogatives judiciaires des seigneurs s'accroissent avec les degrés de justice : le seigneur qui « a haute justice peut avoir justice patibulaire à deux piliers ».

Les Plantes

Au 13ème siècle, a le sens de «plantation» et au 16ème siècle, désigne n'importe quel élément du règne végétal. Se dit aussi d'une jeune vigne, d'une vigne nouvelle. On disait : «du vin de plante, d'une jeune plante, d'une nouvelle plante».

Les Tripes

Apparaît dans le dictionnaire de 1694 le mot «Tripe-Madame» qui désignait une sorte d'herbe, bonne à manger, et qu'on mettait ordinairement dans les salades. Il s'agit d'une plante grasse vivace. Elle pousse dans les lieux les plus ingrats. Appréciée au 17ème siècle.

A Charsonville « les tripes » pourraient désigner soit des près pour les animaux ou des zones laissées en friches.

Les Yébles

Ce nom vient du sureau Nain a repousse annuelle encore dit Hyèble ou Zièble qui pousse en touffes serrées dans les lieux incultes. On utilisait en teinture le jus noir de leurs fruits, et aussi pour donner de la couleur aux vins faibles.

L'Orme à Mélo

Jacques Melot (proche de Mélo) était marié à Esther Champion vers 1625. Il était laboureur à Charsonville. Leurs 4 enfants seront baptisés au temple protestant de Marchenoir. Désigne la parcelle caractérisée par un orme, arbre toujours remarqué, planté par Mélot. On en plantait souvent sur le parvis des églises.

L'Ormoye

Peut s'écrire : Ormaie ou ormoie. Au 14ème siècle, ourmaye. Dérivé d'orme. A partir du dictionnaire de 1740 le « y » a été remplacé par un « i » et pourtant en 1830 on a conservé l'écriture du mot avec un « y ». Lieu planté d'ormes.

Mousseau

Mousseau provient du latin « monticellus » diminutif de « mons » qui aboutit à mouceau écrit incorrectement mousseau et signifie « petit relief ».

Ouches

Jardins situés derrière les habitations. Une ouche : du bas-latin «olca», d'origine gauloise, signifie «champ fertile». Signifie des terres de bonne qualité car on y déposait le fumier et on le cultivait en potager, verger ou petit pâturage pour les vaches.

Pièces de Champ-ferré

Pièces de terres appartenant à la ferme de «Champferré» située sur la commune de Coulmiers.

Champ-ferré désigne un champ contenant des pierres en surface. En effet, dans le livre de Guy Bataille «Acoute que j'te cause» celui-ci note l'expression «un chemin bien ferré», c'est-à-dire empierrée. Le terme « chemin ferré » apparaît en 1694 dans le dictionnaire.

Pièces de haute Bergère

Il existe sur la commune de Coulmiers une ferme nommée « La Bergère ». En 1829 la ferme était nommée « la Haute Bergère » sur le plan napoléonien de 1829. En 1873, M Paris de la Bergère habitait à Orléans et possédait des terres à Charsonville.

Pointe des Marais

Désigne un climat angulaire qui rompait avec le parallélisme des parcelles habituellement recherché pour la facilité du labour. Terrains «marécageux» (zone humide). En 1856 le hameau de Montapeine s'appelait le hameau de la « Pointe Des Marais ». Trois maisons, trois ménages et onze personnes habitaient là.

Réage à Dimanche

Signifie peut être la parcelle de terre appartenant à Dimanche (nom d'une famille qui habitait Charsonville vers 1620).

Réage des dix Mines de la Basse Cour

La ferme de la basse cour correspond à l'actuelle ferme accolée au « château » située au centre du bourg. Désignait la ferme seigneuriale hors du château et sa cour, souvent accolée.

Réage du Bois de Villorceau

Le bois de Villorceau correspondait à une ancienne garenne appartenant au seigneur de Charsonville.

Réages des chemins de Bilou et de Patay

Sur la commune d'Ouzouer, Bilou est écrit « Bisloup ». Le chemin de Bisloup (en direction de Vilaine) et le chemin en direction de Patay se croisaient dans cette zone. Pourrait désigner la couleur bis du loup (gris-brun).

Terre de M Pasquier de Lumeau

Désigne le propriétaire de la parcelle de terre appartenant à Pasquier de Lumeau qui était le nom d'une famille orléanaise vers 1800.

Vallée des Veaux

Dans un journal de 1793 on note une vente de terre à Charsonville située au lieu-dit : Vallée des Vaux (Vaux = pluriel de vallée). A Baccon il existe aussi deux climats nommés « Vallée des Veaux ». Ce nom provient peut être de la déformation de Vaux en Veaux car situé à proximité du chemin des Bœufs.

Sources

Archives départementales du Loiret et du Loir Et Cher

Jacques Soyer : Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret, Orléans, 1933-1962.

Dictionnaire de l'Académie française (Editions 1 à 9)

Carte 1/25000 IGN 2019

La vie rurale en France au Moyen Age de Samuel LETURCQ

Jacques Pons : Recherches étymologiques sur divers toponymes de l'Orléanais répertoriés dans l'ouvrage de Jacques Soyer (conservé au Archives Nationales, Centre d'onomastique).